

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 6 AOÛT 2020

DATE DE CONVOCATION :

1^{ER} AOÛT 2020

DATE D’AFFICHAGE :

1^{ER} AOÛT 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

L’an deux mille vingt, le six août à vingt heures // minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Jean COCHIN, Jennifer DIOT, Patrick FOUANON, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Anne-Marie GARNIER, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Magali LOUAZÉ, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU

Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anaïs BOUCHER

Étaient absents :

Christian JONCHERAY

Christelle DEROYE

Annie COSME

Christophe GOUSSÉ

Mme Jennifer DIOT a été nommée secrétaire de séance.

Le port du masque était obligatoire,

Le public était autorisé

1° - ÉLECTIONS SÉNATORIALES :

Le 10 juillet 2020 l’élection des délégués de la Commune en vue des Élections Sénatoriales a eu lieu.

Une difficulté a été soulevée par le Préfet de la Sarthe au sujet de la parité dans l’ordre des suppléants.

La liste des candidats titulaires se terminant par un homme, la liste des suppléants aurait dû commencer par une femme.

Le Préfet a donc fait annuler le vote par le Tribunal Administratif. Nous devons donc revoter, **Le Préfet nous a fixé la date du jeudi 6 août 2020 à 20 h 00.**

Attention il faut que le quorum soit atteint, donc 15 présents minimum.

..°..°..°..°..

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint puisque 17 conseillers municipaux sont présents.

Bureau Électoral :

**M. Francis BELLUAU, Président,
Mme Anne-Marie GARNIER, Secrétaire**

2 Conseillers Municipaux (les plus âgés) : M. Philippe GAGNOT – M. Jean-Louis CECCANTI

2 Conseillers Municipaux (les plus jeunes) : M. Lucas JUIGNÉ – Mme Jennifer DIOT

Les listes des candidats se présentant :

- **Une seule liste intitulée : Liste A « BELLUAU Francis »**

Délégués titulaires :

**BELLUAU Francis,
GARNIER Anne-Marie
COCHIN Jean
BOUCHER Anaïs
BOULARD Jean-Claude
DIOT Jennifer
FOUANON Patrick**

Délégués suppléant :

**HÉRON Sylvie
GAGNOT Philippe
HEUZARD Julie
TISON Bruno**

RESULTAT DU VOTE

Après vote à bulletin secret et dépouillement, la liste « A » dénommée BELLUAU Francis est déclarée élue.

**19 votants :
Suffrages obtenus : 19**

Le procès-verbal est établi et signé par le bureau

2° - CANTINE SCOLAIRE :

Embauche de personnel supplémentaire à la cantine et au ménage des écoles.

En 2019, Mme Marina BOUJU, avait un contrat de 23 heures/semaine (10 heures pour la cantine, 13 heures de ménage aux écoles) qui s'est terminé le 3 juillet 2020.

Mme Marie-Noëlle BERGEOT avait quant à elle un contrat de 15 heures pour le ménage des écoles. Mme BERGEOT ne souhaite pas renouveler son contrat à la rentrée car elle a trouvé des heures de ménage ailleurs.

Propositions pour la rentrée 2020 :

- **Embauche d'un P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) pour 20 heures/semaine**
- **Embauche d'un CCD pour accroissement temporaire d'activité pour 25 heures/semaine : 4 heures pour les N.A.P., 8 heures pour la cantine et 13 heures pour le ménage des écoles (personnel supplémentaire**)**

** Besoin de recrutement d'une personne supplémentaire à la cantine : Pendant la période post-confinement avec l'obligation de ne pas mélanger les groupes classe à la cantine. Un encadrement supplémentaire a été très apprécié et a calmé l'ambiance. Il y avait un adulte responsable par groupe. Cela a été souligné par les institutrices de l'école élémentaire qui en ont été satisfaites.

Groupes d'enfants beaucoup plus calmes, moins de violence, retour en classe plus serein.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir ouï et vote à l'unanimité des membres présents décide de recruter le Personnel suivant pour la cantine scolaire.

◆ - Un Personnel sous contrat PEC à 20 heures/semaine.

◆ - Un Personnel sous contrat pour accroissement temporaire d'activité de 17,5 heures/semaine (annualisé 25 heures/semaine pendant 36 semaines). Le titulaire du contrat assurera sur ces 25 heures annualisées, 4 heures pour les N.A.P., 8 heures pour la cantine et 13 heures pour le ménage des écoles.

3° - QUESTIONS DIVERSES :

ATTENTION : Prochain Conseil Municipal le mercredi 2 septembre 2020 à 20 h 30